

Quelques avis à chaud à l'accord de Paris pour se situer

*COP 21 : En comparaison de qu'il aurait pu être, l'accord est un miracle.
En comparaison de ce qu'il aurait dû être, c'est un désastre*

Ce document restitue, à partir de la réaction de Jean Gadrey, quelques analyses à chaud pour permettre de se situer par rapport aux résultats de l'accord de Paris sur le climat. Ce message est un peu long, mais donne des éléments déjà assez précis d'évaluation. Tout cela renforce la nécessité de mobiliser, avec des millions de personnes dans tous les pays dès les prochaines semaines. Il s'agit là d'une lutte véritablement mondiale pour faire face à un défi global, mais ce que fera chacun d'entre nous pour y contribuer est très important.

Jean Gadrey

J'ai lu ce matin tout ce que j'ai pu trouver sur l'accord signé hier, y compris les deux communiqués contradictoires de l'AFP. Le titre de mon billet est repris du Guardian. **Le communiqué publié par Greenpeace me semble le meilleur résumé de ce que la société civile peut penser des résultats, et l'analyse plus détaillée d'Attac est pour l'instant, à chaud, la plus précise.** J'en reproduis des extraits ou des liens ci-dessous.

J'ai mis en majuscules les principales leçons pour les actions à venir, pas dans des années mais dans les prochaines semaines et les prochains mois, en 2016. Si nous ne parvenons pas à la fois à amplifier la pression sur les « décideurs » pour aller bien au-delà des engagements de fait non contraignants des Etats, et à soutenir et multiplier les initiatives pionnières décentralisées, le scénario du pire est certain.

AFP : Accord historique à Paris pour sauver la planète du désordre climatique (extraits)
<http://www.goodplanet.info/actualite/2015/12/12/accord-historique-a-paris-pour-sauver-la-planete-du-desordre-climatique/#sthash.JCAdSycU.dpuf>

Le Bourget (France) (AFP) – Un accord sans précédent pour lutter contre le réchauffement, dont l'ampleur menace la planète de catastrophes climatiques, a été adopté samedi à Paris par 195 pays, sous les applaudissements, après plusieurs années de négociations extrêmement ardues. Ce « moment historique » a été salué par une ovation de plusieurs minutes, six ans après le fiasco de la COP de Copenhague, qui avait échoué à sceller un tel accord.

L'ambassadrice française Laurence Tubiana, bras droit de Laurent Fabius, a longuement étreint Christiana Figueres, la responsable climat à l'ONU, avant que le président François Hollande ne les rejoigne à la tribune, au côté du secrétaire général de l'Onu Ban Ki-moon. Dans une atmosphère euphorique, ils ont levé les bras en se tenant la main, sous les acclamations des ministres et des délégués.

Pour limiter les dérèglements du climat – multiplication des vagues de chaleur, des sécheresses, des inondations et fonte accélérée des glaciers – l'accord entérine l'objectif très ambitieux de contenir le réchauffement « bien en deçà de 2°C ». Il appelle même à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5° », par rapport à l'ère pré-industrielle, une demande des pays les plus vulnérables. Jusqu'à présent, les 2°C étaient visés.

L'aide climat aux pays en développement, qui doit atteindre 100 milliards de dollars annuels en 2020, devra être « un plancher », appelé à être revu à la hausse. C'était aussi une exigence forte des pays du Sud.

En plénière, des discours enthousiastes ont accueilli l'accord, seul le Nicaragua émettant des réserves. « Nous croyons que cet accord peut marquer un tournant vers un monde meilleur et plus sûr », a déclaré Edna Molewa, la ministre sud-africaine de l'Environnement, dont le pays préside le groupe le plus

important, le G77+Chine (134 pays), évoquant « un moment historique ». Au nom des pays développés, la ministre australienne Julie Bishop a remercié M. Fabius, « notre président »: « Nous pouvons rentrer à la maison pour mettre en œuvre cet accord historique ». « L'histoire jugera le résultat non pas sur la base de l'accord d'aujourd'hui, mais sur ce que nous allons faire à partir d'aujourd'hui », a réagi Thoriq Ibrahim, ministre de l'Environnement des Maldives et président du groupe des Petits Etats insulaires. « Les énergies renouvelables doivent être accessibles à chaque personne sur chaque continent », a-t-il plaidé. « Je sais que, nous tous, nous vivons mieux grâce à l'accord que nous avons conclu aujourd'hui », a réagi le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, présent au Bourget.

Ce pacte, qui entrera en vigueur en 2020, doit permettre de réorienter l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone. Une telle révolution implique un abandon progressif des ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz), qui dominent largement la production énergétique mondiale, un essor des énergies renouvelables, d'immenses économies d'énergies ou encore une protection accrue des forêts. L'accord consacre l'importance de donner un prix au carbone pour stimuler les investissements dans les énergies propres.

Greenpeace France :

Selon qu'on pense relativement ou dans l'absolu, deux lectures différentes de l'accord peuvent être prononcées.

Si l'on pense relativement, on constate des « avancées ». D'abord, contrairement à Copenhague, un accord universel et contraignant [*qualificatif inexact, voir plus loin*], qui reconnaît la nécessité d'agir contre le réchauffement climatique, a été adopté. Bonne surprise, le texte mentionne même un seuil à 1,5°C qu'il faudrait tenter de ne pas dépasser comme objectif. **La question climatique s'installe durablement dans le paysage diplomatique : une sorte de dynamique politique, au moins chez les élites, se forme.**

Dans cette optique, le texte prévoit que toutes les parties, dès 2020, devront se retrouver tous les cinq ans avec obligation de renforcer leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – les fameuses contributions nationales (ou INDC, dans le jargon). Autant d'occasions pour la société civile de faire entendre sa voix et pour les États de s'aligner avec les évolutions sociales et technologiques en cours. Et surtout, de se coordonner entre eux. EN FAIT, LA CONSTITUTION DE CET AGENDA VA PERMETTRE D'EXERCER UNE PRESSION DIPLOMATIQUE – ET PUBLIQUE – SUR CEUX QUI NE FONT PAS LES EFFORTS REQUIS.

Mais si l'on pense dans l'absolu, alors l'accord n'est pas à la hauteur. D'abord parce que d'ici à 2020, nous restons avec les mêmes INDC, qui nous placent sur une trajectoire d'environ 3°C supplémentaires d'ici la fin du siècle nous faisant perdre un temps précieux et peut-être irrattrapable. Pire, à cause de la pression exercée par les États-Unis, CES INDC NE SONT TOUJOURS PAS FORMULES DANS UN LANGAGE JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT : libre à chaque État de proposer ce qu'il veut et de le réaliser s'il le veut.

En outre, l'interprétation de l'article 4, sans doute l'un des articles primordiaux du texte, laisse perplexe. Celui-ci fixe en effet l'objectif de long terme... : « [Les États] doivent réduire rapidement les émissions de manière à parvenir à un équilibre entre les émissions d'origine humaine et leur stockage dans la seconde moitié du siècle ». D'une part il n'est pas mentionné où se trouve le point d'équilibre exactement, d'autre part, il n'est pas fait état de date précise.

Enfin, cette formulation verse implicitement dans une tendance vers « zéro émission nette » en matière de gaz à effet de serre, ce qui laisse la porte ouverte aux meilleures solutions – les énergies renouvelables – comme aux pires : le stockage du carbone, la géoingénierie, les mécanismes de compensation divers. Par conséquent, elle ne suppose pas forcément de changer de système énergétique ou de modèle de société. Tout dépend le sens qu'on veut bien lui donner – ce qui permet aux pollueurs et à ceux qui défendent leurs intérêts, de leur donner le sens qu'ils voudront bien lui donner. Pratique.

Par ailleurs, NULLE SORTIE DES ENERGIES FOSSILES N'EST MENTIONNEE EXPLICITEMENT, pas plus qu'une transition massive vers les énergies renouvelables. Si des financements pour l'adaptation des pays vulnérables au changement climatique sont assurés jusqu'en 2025, l'objectif d'obtenir 100 milliards par an ayant été prolongé, les choses demeurent très vagues sur le mécanisme qui permettra de les mobiliser réellement. Et la somme n'est pas à la hauteur. Selon l'ONG Oxfam, les pays en développement vont en

effet avoir besoin d'environ 800 milliards par an d'ici à 2050 pour s'adapter au dérèglement climatique. C'EST UN PEU COMME SI LA REALITE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SON IMPACT SUR DES MILLIONS D'EXISTENCES PRECAIRES, N'ETAIENT FINALEMENT PAS PRIS EN COMPTE.

Enfin, LA QUESTION DES DROITS HUMAINS EST A PEINE ESQUISSEE en préambule, la question des femmes oubliée, et des secteurs polluants de première importance, comme l'aviation civile ou le transport maritime, ne sont pas inquiétés puisqu'il n'est rien dit de la mobilité...

De notre côté, nous n'avons jamais cru que l'Accord de Paris serait décisif. Il s'agit plutôt d'un jeu diplomatique qui peut débloquer certaines portes. C'est aussi L'OCCASION DE PORTER NOS MESSAGES, D'ORGANISER LE MOUVEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ET DE PORTER SA PAROLE.

Hier après-midi, pendant qu'au Bourget les officiels discutaient des détails, des milliers de citoyens défilaient dans Paris, se géolocalisant afin de former un message pour la justice climatique, ou formant les lignes rouges à ne pas dépasser pour construire un monde vivable pour tous. Ces lignes n'ont pas encore pénétré les textes officiels. Mais elles existent dans la conscience d'un nombre croissant de gens ordinaires, dont la rencontre tisse le grand mouvement climatique de demain.

SUR LE TERRAIN, DEJA LES CHOSES CHANGENT. LA TRANSITION ENERGETIQUE FAIT SON CHEMIN. TOUT UN CHACUN COMMENCE A CHANGER SES HABITUDES. DE GRANDS ACTEURS ECONOMIQUES EFFECTUENT DES PROGRES INATTENDUS. LES CAMPAGNES CONTRE LA DEFORESTATION, POUR LES DESINVESTISSEMENTS DES ENERGIES FOSSILES, POUR LA PROTECTION DES OCEANS PRENNENT DE L'AMPLEUR.

LA CONCLUSION DE CES DEUX SEMAINES ONUSSIENNES EST CLAIRE : LES DECIDEURS NE PROVOQUERONT PAS LE CHANGEMENT, ILS SUIVRONT LES CHANGEMENTS PROVOQUES PAR LA SOCIETE. A NOUS TOUS, DONC, DE PRENDRE CE DESTIN EN MAIN. C'EST UNE LOURDE TACHE, CERTES. MAIS AUSSI UNE VOIE MAGNIFIQUE POUR S'EMANCIPER (voir photo).



Réseau Action Climat

« Un accord multilatéral, certes indispensable, ne peut suffire. Il reste beaucoup à faire pour accélérer la transition et la société civile sera plus que jamais mobilisée pour dénoncer les responsables et déployer les (vraies !) solutions. Les initiatives locales et citoyennes se multiplient pour réduire les gaspillages, diminuer la pollution de l'air, favoriser des mobilités alternatives, développer les énergies renouvelables et l'agro-écologie. Les citoyens et les collectivités montreront la voie aux Etats ».

WWF France :

« En intégrant un objectif de limitation à long terme de 2°C de hausse de la température moyenne mondiale – avec une référence à la limite de 1,5°C – les gouvernements envoient un signal fort indiquant que les gouvernements sont engagés à s'aligner sur la science. L'accord contient bien les éléments pour créer l'opportunité de rendre les actions gouvernementales de plus en plus fortes au fil du temps en termes

d'atténuation, d'adaptation et de finance. C'est un point important mais nous sommes très inquiets devant le fait qu'il n'y a aucune garantie de soutien pour ceux qui seront les plus touchés par les impacts du changement climatique, particulièrement les populations les plus vulnérables. »

Oxfam France :

« Les discours parfois inspirés des chefs d'Etat lors de l'ouverture de la COP21 n'ont pas survécu aux petits arrangements entre amis habituels des négociations climat. L'Accord de Paris n'est pas une fin en soi et les Etats devront se donner à l'avenir les moyens de répondre à l'urgence climatique. Les engagements de financements pour soutenir les plus vulnérables devront être clarifiés dans les années à venir à travers la mise en place d'une taxe sur les transactions financières européenne ambitieuse. »



Les Amis de la Terre France :

« Le gouvernement français cherche à sauver les apparences, mais il n'est en aucun cas en train de sauver le climat. Malgré tout, le dérèglement climatique n'est pas une fatalité : les peuples du monde entier sont déterminés à ne pas laisser leurs dirigeants et les multinationales mettre en péril leur futur. Nous déclarons donc l'état d'urgence climatique, et continuerons sans relâche notre mobilisation pour transformer le système extractiviste et productiviste à l'origine du dérèglement climatique en des sociétés soutenables plus justes, plus solidaires et en paix. »

L'accord de Paris ne garantit pas que le monde restera bien en dessous 2°C de réchauffement. L'action doit continuer au niveau international, national et local. Alors que 1000 maires de villes du monde entier se sont engagés à soutenir un cap vers 100% d'énergies renouvelables en 2050, la France doit maintenant acter cet objectif et revoir à la hausse ses ambitions en matière d'énergies renouvelables pour 2018 et 2023 dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. Cet objectif ne sera crédible que s'il s'accompagne de l'arrêt de projets néfastes comme l'aéroport de Notre Dame des Landes ou Cigéo et la fermeture de réacteurs nucléaires, à commencer par ceux de Fessenheim. L'Etat doit également engager les entreprises dont il est actionnaire vers la fin du charbon.

Les solutions existent avec des initiatives locales s'appuyant sur des dynamiques citoyennes comme les territoires à énergie positive, les projets citoyens d'énergies renouvelables ou encore les démarches zéro

déchet. Enfin, la France – qui a pris des engagements conséquents cette semaine – doit convaincre ses partenaires européens d’instaurer une taxe européenne ambitieuse qui pourrait dégager entre 24 et 34 milliards d’euros par an, dont 50% iraient à la lutte contre le changement climatique, pour soutenir les plus vulnérables.

Attac France : Les États ne sont pas prêts à enclencher la « révolution climatique ». L'accord de Paris franchit les « lignes rouges » fixées par la société civile !

Dans des moments difficiles, on attend d'une conférence internationale qu'elle prenne des décisions courageuses et visionnaires. Ce n'est pas le cas à la COP 21, avec un accord très en dessous du changement de cap requis. A l'Etat d'urgence climatique, l'accord de Paris oppose un bricolage constitué de la somme des égoïsmes nationaux, aussi bien en matière de financements que d'objectifs de réduction des émissions. Il ne faut pas oublier l'essentiel : l'accord de Paris entérine un réchauffement climatique supérieur à 3°C, sans se doter des dispositifs pour revenir sur une trajectoire inférieure à 1,5°C ou même 2°C.

François Hollande souhaitait qu'on se souvienne de la COP21 comme du moment déclenchant une « révolution climatique ». Par bien des points, l'accord de Paris tranche en faveur des options les plus conservatrices et les moins ambitieuses qui étaient présentes dans le texte de négociation. L'ACCORD DE PARIS VALIDE UNE CHOSE POSITIVE : LES 195 ETATS DE LA PLANETE SONT D'ACCORD POUR MAINTENIR UN CADRE INTERNATIONAL ET MULTILATERAL – BIEN QUE TRES AFFAIBLI – DE « GOUVERNANCE DU CLIMAT » : POUR VERITABLEMENT CHANGER LA DONNE, IL DEVIENT URGENT QUE LES REGLES ET PRINCIPES D'ORGANISATION DE L'ECONOMIE MONDIALE ET DU COMMERCE INTERNATIONAL SOIENT SOUMISES A L'OBJECTIF CLIMATIQUE.

Analyse du texte sur la base des adjectifs utilisés par Laurent Fabius et François Hollande :

L'accord de Paris est-il ambitieux ?

En entérinant des contributions nationales (INDCs) qui conduisent vers un réchauffement supérieur à 3°C, la COP 21 se montre incapable de désamorcer la bombe climatique.

l'objectif d'1,5°C, qui n'est pas un objectif contraignant, ne saurait masquer l'absence d'engagements chiffrés de réduction d'émissions de GES pour les années à venir (art. 2);

Aucune date n'est mentionnée pour le pic des émissions et, l'objectif de long-terme, attendu pour 2050, ne concerne que la seconde partie du siècle ; la formulation de l'objectif de long-terme ouvre la porte à l'utilisation massive de techniques inappropriées telles que le stockage et la séquestration du carbone, la compensation carbone et la géo-ingénierie.

=> Sans feuille de route clairement établie, sans mention des points de passage en 2020 et 2050 fixés par le GIEC pour revenir sur une trajectoire inférieure à 2°C, l'accord de Paris met en danger le simple droit à vivre de nombreuses populations à travers la planète.

L'accord de Paris est-il doté des moyens suffisants ?

Absence des 100 milliards comme plancher de financement dans l'accord de Paris, renvoyé dans le texte de décision de la COP21 et donc soumis à de nouveaux arbitrages futurs, sans force contraignante et sans amélioration par rapport à Copenhague ;

Manque de transparence et de prévisibilité des financements pour l'après 2020 : aucune mention des termes « nouveaux » et « additionnels » pour évoquer les financements futurs, en contradiction la Convention, pas plus que les termes « adéquats » et « prévisibles » ; absence de rééquilibrage au profit de l'adaptation ;

=> Après 25 ans de négociation, et alors qu'ils n'ont jamais débloqué les financements nécessaires, les pays riches historiquement responsables du réchauffement climatique tentent se dédouaner de leurs responsabilités !

L'accord de Paris fait-il œuvre de « justice climatique » ?

Suppression des références aux droits humains et des populations indigènes et à la transition juste dans les articles de l'accord de Paris, références renvoyées dans les préambules ;

Très net affaiblissement du mécanisme de « Pertes et dommages » puisque tout ce qui concerne les responsabilités juridiques (« liabilities ») est retiré de cet accord ;

=> L'affaiblissement du mécanisme de pertes et dommages sonne comme un aveu de culpabilité des pays responsables du dérèglement climatique.

L'accord de Paris est-il universel ?

Les secteurs de l'aviation civile et du transport maritime, près de 10 % des émissions mondiales (= Allemagne + Corée du Sud) sont exemptés de tout objectif ;

De nombreuses contributions des Etats (INDCs), notamment des pays les plus démunis, dépendent de financements additionnels pour mener à bien leur transition énergétique et politiques d'adaptation : ces financements ne sont pas là et pas garantis pour le futur ;

=> L'Accord de Paris ne se donne pas les moyens d'être universel et refuse de s'attaquer à la machine à réchauffer la planète que constitue la globalisation économique et financière.

L'accord de Paris est-il juridiquement contraignant ?

L'accord de Paris ne transforme pas les INDCs en des engagements contraignants et les mécanismes de révision des engagements sont faiblement contraignants ;

Aucun mécanisme de sanction n'est mis en œuvre pour sanctionner les Etats qui ne prendraient pas des engagements insuffisants, qui ne les mèneraient pas à bien ou qui refuseraient de revoir à la hausse leur ambition ;

=> alors que les accords de libéralisation du commerce et de l'investissement sanctionnent les pays lorsqu'ils ne respectent pas les règles établies, encore rien de tel en termes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

L'accord de Paris est-il dynamique ?

Il sera impossible de rajouter dans les années futures tout ce qui n'est pas dans le texte de l'accord de Paris (100 milliards comme plancher, ...)

Des inventaires (stocktaking) sont prévus tous les 5 ans, mais la mise en œuvre des révisions à la hausse reste dépendante de l'interprétation du texte et de la bonne volonté des Etats ;

L'accord de Paris est-il différencié ?

Avec la mise en œuvre des INDCs, les Etats ont accepté à Lima une auto-différenciation en matière de réduction d'émissions de GES : chaque pays met sur la table ce qu'il souhaite ;

En matière de financements, alors que la Convention-cadre prévoit que les pays historiquement les plus émetteurs débloquent les financements nécessaires à l'adaptation et la mitigation des pays qui en ont besoin, les Etats-Unis et leurs alliés ont essayé de poursuivre leur œuvre de démolition des principes de la Convention.

L'accord de Paris est-il équilibré ?

Aucun mécanisme clairement défini pour faciliter le transfert des technologies, notamment pour lever les barrières à l'accès générées par les droits de propriété intellectuelle ;

Possibilité est laissée aux pays, notamment les plus émetteurs, d'utiliser des mécanismes de compensation carbone pour atteindre leurs objectifs, au détriment d'une réduction domestique des émissions.

Maintien de la référence à « la croissance économique » (art. 10)